

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1855

1<sup>er</sup> août 2013

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>A&amp;A Gérance S.à r.l.</b> .....  | <b>88998</b> | <b>Euro Ethnic Foods Global</b> .....                                  | <b>89003</b> |
| <b>Accudyne Industries Borrower S.C.A.</b> ....  | <b>88999</b> | <b>Eurosalon s.à r.l.</b> .....  | <b>89001</b> |
| <b>Actar International S.A.</b> .....  | <b>89000</b> | <b>Evertair S.à r.l.</b> .....   | <b>89001</b> |
| <b>Adara Ventures SICAR, S.C.A.</b> .....  | <b>88999</b> | <b>Faber Quisque S.à r.l.</b> .....                                    | <b>89004</b> |
| <b>Adara Ventures SICAR, S.C.A.</b> .....  | <b>88997</b> | <b>Felgen &amp; Associés Engineering S.A.</b> .....                    | <b>89002</b> |
| <b>Adma A.G.</b> .....   | <b>89000</b> | <b>Finoveo S.A.</b> .....  | <b>88994</b> |
| <b>AF Aircargo Beteiligungs GmbH</b> .....   | <b>88996</b> | <b>FMC Consulting S.A.</b> .....                                       | <b>89003</b> |
| <b>AGF PEH Soparfi S.à r.l.</b> .....  | <b>89001</b> | <b>FMC Consulting S.A.</b> .....                                       | <b>89003</b> |
| <b>Aguila Investissement S.à r.l.</b> .....  | <b>88997</b> | <b>Fontgrande S.A.</b> .....   | <b>89004</b> |
| <b>Al Maha Investment Company S.à r.l.</b> ....  | <b>89000</b> | <b>Franmar Holding S.A.</b> .....                                      | <b>89001</b> |
| <b>Albéa Beauty Holdings S.A.</b> .....  | <b>88997</b> | <b>FTW II S. à r.l.</b> .....  | <b>89002</b> |
| <b>Allegro Investment Corporation S.A.</b> ....  | <b>88997</b> | <b>Garage Schmit &amp; Fils S.à r.l.</b> .....                         | <b>89040</b> |
| <b>Alma Grand SA</b> .....   | <b>88997</b> | <b>Gartenbau Leufgen GmbH</b> .....                                    | <b>89040</b> |
| <b>Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.</b> ....   | <b>88999</b> | <b>GBL Group S.à r.l.</b> .....  | <b>88996</b> |
| <b>Alster S.à r.l.</b> .....   | <b>88999</b> | <b>Genefin S.A.</b> .....  | <b>89039</b> |
| <b>Amaranthe Octogone S.à r.l.</b> .....   | <b>88998</b> | <b>Green Grafton II S.à r.l.</b> .....                                 | <b>88996</b> |
| <b>Amorim Investments II S.A.</b> .....  | <b>88999</b> | <b>Green Grafton S.à r.l.</b> .....                                    | <b>88996</b> |
| <b>Amorim Investments V S.A.</b> .....   | <b>89000</b> | <b>Greenpark Sail S.à r.l.</b> .....                                   | <b>88996</b> |
| <b>Aztec Financial Services (Luxembourg)</b><br><b>S.A.</b> .....                                    | <b>89000</b> | <b>Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg</b><br><b>Branch</b> ..... | <b>88995</b> |
| <b>B2P Participations S.A.</b> .....   | <b>89001</b> | <b>Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.</b> .....                        | <b>89005</b> |
| <b>Cosmos Lux International</b> .....  | <b>88994</b> | <b>Investimmo S.A.</b> .....   | <b>89011</b> |
| <b>Cosmos Lux International</b> .....  | <b>88994</b> | <b>Kangal S.à r.l.</b> .....   | <b>89024</b> |
| <b>Cursa S. à r.l.</b> .....   | <b>88995</b> | <b>Kerrera Isle S.à r.l.</b> .....                                     | <b>89040</b> |
| <b>Danaher European Finance S.A.</b> .....   | <b>88995</b> | <b>Kips Bay Investments S.à r.l.</b> .....                             | <b>89017</b> |
| <b>Départ S.A.</b> .....   | <b>89002</b> | <b>Le Portier Holding S.C.A.</b> .....                                 | <b>89032</b> |
| <b>Deutsche Finanz A.G.</b> .....  | <b>88995</b> | <b>Level One Investments S.A.</b> .....                                | <b>89038</b> |
| <b>Développement Immobilier S.A.</b> .....   | <b>89002</b> | <b>lia sophia Luxembourg Holding</b> .....                             | <b>88998</b> |
| <b>DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,-</b><br><b>société de gestion de patrimoine familial-</b><br>..... | <b>89004</b> | <b>lia sophia Luxembourg Holding</b> .....                             | <b>88998</b> |
| <b>Dominvest S.A.</b> .....  | <b>89002</b> | <b>lia sophia Luxembourg Holding</b> .....                             | <b>88998</b> |
| <b>Edder S.A.</b> .....  | <b>88994</b> | <b>Luigi's Café S.à r.l.</b> .....                                     | <b>89040</b> |
| <b>Enchilos Holding S.A.</b> .....   | <b>89004</b> | <b>Lys Holding 4 S.à r.l.</b> .....                                    | <b>89023</b> |
| <b>EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.</b> .....   | <b>89003</b> | <b>Lys Holding 5 S.à r.l.</b> .....                                    | <b>89038</b> |
|  |              | <b>Lys Holding 6 S.à r.l.</b> .....                                    | <b>89039</b> |

**Finoveo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 137.186.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 2013*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Jean-Gilbert BOITOUZET (demeurant 52, boulevard des Etats-Unis F - 78110 Le Vésinet), Karl LOUARN et Frédéric MONCEAU (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013079454/14.

(130098591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 41.467.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013079314/11.

(130097720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 41.467.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Jacques BENOIT de son poste d'administrateur avec effet au 21 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013079315/15.

(130097723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Edder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.148.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires en date du 29 Mai 2013 que:

- la démission de Madame Marta Ventura en tant qu'administrateur est acceptée avec effet 31 mai 2013;
- Monsieur Thomas Sarpcan avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur avec effet 31 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 Mai 2013.

Référence de publication: 2013079364/14.

(130097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 18 juin 2013*

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CURSA S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013079322/17.

(130098241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Danaher European Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.317.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 23 mai 2013, les actionnaires ont décidé de nommer, avec effet immédiat, Bert Ringel, avec adresse professionnelle au 54 Motstraat, Raghen Business Center 2, 2800 Mechelen, Belgique, au mandat d'administrateur de catégorie A, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079324/13.

(130098669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Deutsche Finanz A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 108.028.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

DEUTSCHE FINANZ AG SA

Référence de publication: 2013079347/11.

(130097854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

—  
*Extrait des résolutions prises par les liquidateurs de la société en date du 27 mai 2013*

Suite à la démission de Madame Agnes LUDASZ de son mandat de gérant de la Succursale, les liquidateurs de la Société décident de nommer Madame Davina HO, née le 31 décembre 1985 à Laxou (France), demeurant au 191, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Succursale, avec effet au 15 juin 2013 et pour une durée indéterminée. Le gérant peut valablement représenter la Succursale par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079522/13.

(130098532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Greenpark Sail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 171.707.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013079484/11.

(130098210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Green Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 150.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079481/10.

(130098523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Green Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079483/10.

(130098566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**GBL Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.904.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 18 juin 2013, Monsieur Frédéric MONCEAU a démissionné de son poste de gérant de catégorie B de la société:

GBL GROUP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

67, rue de Bettembourg

L-5811 FENTANGE

RC Luxembourg: B 157.904

Référence de publication: 2013079495/14.

(130098565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**AF Aircargo Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080091/9.

(130098903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Adara Ventures SICAR, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 11 juin 2013:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Deloitte Audit S. à r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080067/14.

(130099443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Aguila Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.705.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080070/10.

(130098824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013080074/10.

(130099183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013080075/10.

(130098861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Albéa Beauty Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.078.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013080072/10.

(130098799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L130037507.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080059/11.

(130099406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L120082251.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080060/11.

(130099407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 148.621.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L110050583.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080061/11.

(130099408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**A&A Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue Avalon.  
R.C.S. Luxembourg B 114.115.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013080062/11.

(130099214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 271.574,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080081/10.

(130099230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.350,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

Il convient de prendre note que M. Ralf Steinmetz, gérant de la Société, a son adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080076/11.

(130099409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

Il convient de prendre note que M. Ralf Steinmetz et M. Luis Iglesias, gérants de la Société, ont leur adresse professionnelle à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080077/11.

(130099455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Adara Ventures SICAR, S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080068/11.

(130099444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Amorim Investments II S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013080082/11.

(130098885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Accudyne Industries Borrower S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Accudyne Industries Borrower S.C.A.

Référence de publication: 2013080064/10.

(130098768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Amorim Investments V S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013080083/11.

(130098900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013080084/11.

(130099237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**AI Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Les statuts coordonnés au 1<sup>er</sup> mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013080071/11.

(130099135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Adma A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013080090/11.

(130099324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Actar International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080087/10.

(130098926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**AGF PEH Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.407.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGF PEH SOPARFI S. à r. l.  
N. PICCIONE / P. MESTDAGH  
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2013080092/12.

(130099047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**B2P Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 126.929.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013080146/12.

(130099074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

---

**Eurosalon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 93, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 20.305.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013079428/10.

(130098337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Evertair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.897.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079431/10.

(130097840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Franmar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079466/10.

(130098417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Départ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 84.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Départ SA*  
Signature

Référence de publication: 2013079346/11.

(130097673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

*Rectificatif du dépôt L120020145 enregistré et déposé le 02/02/2012*

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079348/11.

(130097778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Dominvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DOMINVEST S.A.

Référence de publication: 2013079355/11.

(130098508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Felgen & Associés Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 29.739.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2013079446/11.

(130098044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**FTW II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 162.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079468/10.

(130098579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Euro Ethnic Foods Global, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 135.990.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013079419/11.

(130098449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**FMC Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 104.509.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013079457/14.

(130097641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**FMC Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 104.509.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013079458/14.

(130097642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**EPF Acquisition Co 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.311.

*Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 5 juin 2013*

En date du 5 juin 2013, la société Xanadu Lux Holdings I S.à r.l. a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 7 S.à r.l. à la société Apollo EPF II Partnership.

La société Apollo EPF II Partnership détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 7 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079403/15.

(130097933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Faber Quisque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 113.923.

Radices Fiduciam S.A., agissant en sa qualité de domiciliataire de la société Faber Quisque S.à r.l., dénonce par la présente le siège social de la société Faber Quisque S.à r.l., numéro RCS Luxembourg B 113.923 avec siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18/06/2013.

Référence de publication: 2013079432/11.

(130098406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme -  
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Par décision du Conseil d'Administration du 13 juin 2013, Madame Nathalie LETT, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 17.06.2013.

*Pour: DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013079352/17.

(130097623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Enchilos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079395/10.

(130098718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Fontgrande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.531.

*Extrait du conseil d'administration tenu en date du 7 juin 2013*

En Préambule, les administrateurs exposent qu'ils ont eu l'immense tristesse d'apprendre le décès en date du 20 novembre 2012 de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de la société.

Le Conseil décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Patrick ROCHAS dont elle terminera le mandat.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079460/16.

(130097909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 177.960.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of May,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Indigo Cascade 4, Ltd., a private limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1764965, having its registered office at Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110,

here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 2 May 2013,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of the sole shareholder.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** At no time shall the Company have more than one shareholder. The Company's shares are freely transferable in whole to one shareholder.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not to include the sole shareholder.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder**

**Art. 15.** The sole shareholder may change the nationality of the Company. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of the sole shareholder.

**Art. 16.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's year commences on January 1 and ends on December 31.

**Art. 18.** Each year on December 31 the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder.

**Art. 20.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the sole shareholder may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions haven been satisfied.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not to include the sole shareholder, and which are appointed by the sole shareholder which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Indigo Cascade 4, Ltd., prenamed, has subscribed for all twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
  - Michael P. Wengrofsky, tax director, born on 26 August 1963 in New York, U.S.A., with professional address at c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55<sup>th</sup> Street, 30<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
  - Philippe Leclercq, chartered accountant, born on 18 May 1968 in Liege, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Frédérique Duculot, employee, born on 7 May 1978 in Liège, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le sixième jour de mai,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Indigo Cascade 4, Ltd., une private limited company existant selon les lois des Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1764965, ayant son siège social à Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques VG1110,

ici représentée par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 mai 2013,

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se

produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié avec l'accord de l'associé unique.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** A aucun moment, la Société ne comptera plus d'un seul associé. Les parts sociales sont librement cessibles dans leur totalité à un seul associé

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'inclure l'associé unique.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique**

**Art. 15.** La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement de l'associé unique. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation de l'associé unique.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. L'associé unique peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 20.** Le conseil de gérance ou l'associé unique pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doit pas forcément inclure l'associé unique, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, à moins qu'autre chose ne soit prévu.

L'actif, après déduction du passif, sera distribué à l'associé unique.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Indigo Cascade 4, Ltd., prénommé, a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une période indéterminée:

Michael P. Wengrofsky, directeur fiscal, né(e) le 26 août 1963 à New York, États-Unis, ayant son adresse professionnelle au c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55<sup>th</sup> Street, 30<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

Philippe Leclercq, expert-comptable, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Frédérique Duculot, employée, née le 7 mai 1978 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013079541/337.

(130097960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

### **Investimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

#### *Projet de fusion transfrontalière par absorption de la société*

INVESTIMMO SA ayant son siège social à Luxembourg par application des articles 261 et suivants de la Loi du 10/8/1915 du Luxembourg

Par

La société CARONIC ROSES SL ayant son siège social à FIGUERES (Espagne) conformément aux articles 96.1a et suivants de la loi espagnole sur l'impôt société.

Nous soumettons à votre approbation le Projet, établi conformément aux articles 96.1a et suivants de la loi espagnole sur l'impôt société et aux articles 261 et suivants de la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relatifs à la fusion ci-dessus.

#### **1. Sociétés participant à la fusion.**

##### **A) SOCIÉTÉ ABSORBANTE**

CARONIC ROSES SL ayant son siège social à ROSES (17480) - 97 Calle Velazquez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GIRONA sous le numéro CIF B-17 762 113

##### **B) SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

INVESTIMMO SA ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93 405.

**2. Raisons économiques et juridiques de la fusion.** La fusion envisagée permet de mettre en oeuvre le processus de concentration des entités juridiques et de rationalisation des structures opérationnelles afin de réduire les coûts caractérisant chaque structure, d'alléger les tâches administratives et d'utiliser, en conséquence, les ressources pour des fonctions plus qualifiées et d'améliorer ainsi le résultat d'exploitation.

**3. Statuts de la société absorbante, Caronic Roses SL.** La fusion ne s'accompagne d'aucune modification des Statuts de la société absorbante dont nous joignons le texte en vigueur; il en est de même pour le montant du capital social étant donné que la société absorbante détient directement la totalité du capital social de la société absorbée, ce qui aura pour conséquence d'annuler intégralement les participations correspondantes.

**4. Rapport d'échange des actions ou des parts sociales et Régularisation éventuelle en numéraire.** La fusion par absorption ne donnera lieu à aucun échange de parts sociales ou d'actions de la société absorbée, ni - en conséquence - à aucune régularisation en numéraire, étant donné que la société absorbante CARONIC ROSES SL détient directement la totalité du capital social de la société absorbée.

**5. Modalités d'attribution des actions ou des parts sociales de la société absorbante.** Conformément à ce qui a été exposé précédemment, il n'y aura aucune attribution d'actions ou de parts sociales de la société absorbante dont le capital restera aux mains des actionnaires actuels.

**6. Date d'entrée en vigueur de la participation aux bénéficiés des actions ou des parts sociales attribuées.** Aucune date d'entrée en vigueur des participations aux bénéficiés ne doit être indiquée étant donné que, comme cela a déjà été exposé, l'opération ne donnera lieu à aucune attribution d'actions ou de parts sociales.

**7. Effets de la fusion et Imputation des opérations de bilan de la société absorbée et Clause d'annulation de la procédure.**

a) La date d'entrée en vigueur des effets envers les tiers sera fixée dans l'Acte de fusion et, selon la Loi du Grand-duché de Luxembourg, l'effet de la fusion envers les tiers sera effectif à partir de la date de sa publication au Registre du Commerce du Grand-duché de Luxembourg (articles 9 et 273 ter de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915).

b) D'un point de vue comptable, les opérations de la société absorbée seront imputées au bilan de la société absorbante à partir à partir du 01/01/2013 à 00H01. Les termes du présent projet de fusion ont été établis sur base d'une situation comptable et patrimoniale nette de la société absorbée au 31/12/2012 et sur base d'une situation comptable de la société absorbante au 31/12/2012 (article 261 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales). La société absorbante, résultant de la fusion assume les droits et obligations de la société absorbée et éteinte, notamment selon les dispositions de l'article 268 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

c) Conformément à l'Article 96.1.a) du Texte Révisé de La Loi relative à l'Impôt sur les Sociétés, il est convenu d'appliquer à l'opération de fusion par absorption prévue le Régime Spécial des fusions, scissions, apports d'actifs et échange de valeurs prévu au chapitre VIII du Titre VII du Décret royal législatif 4/2004 du 5 mars, approuvant le Texte Révisé de la Loi de l'Impôt sur les Sociétés.

d) La société absorbée ne possédant pas de salariés, les conditions visées à l'article 16 de la directive 2005/56/CEE relative aux fusions transfrontalières ne sont pas réalisées (article 261 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

e) La procédure de fusion ne pourra pas être considérée comme conclue et sera donc caduque dans le cas où l'hypothèque découlant du prêt hypothécaire souscrit par la société absorbée qui, du fait de la fusion, est transféré à la société absorbante, ne pourrait pas être inscrite au nom de la société absorbante.

f) Les actionnaires de la société absorbante ont la faculté, dans un délai d'un mois suivant la publication du projet de fusion sur le Mémorial C du Registre du Grand-duché de Luxembourg, de consulter, auprès du siège social, les documents visés à l'article 267 (1) de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, et d'en obtenir une copie intégrale sur simple demande et gratuitement. De plus, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante pourront, à condition de détenir un pourcentage du capital social égal ou supérieur à 5 %, dans ce même délai d'un mois, convoquer, sur simple demande, une assemblée générale afin qu'elle se prononce sur la fusion. Passé ce délai d'un mois, la fusion deviendra définitive tel qu'indiqué au présent paragraphe 7, les effets découlant de l'article 274 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales devenant alors pleinement applicables.

g) L'évaluation des éléments patrimoniaux actifs et passifs qui sont transférés à la société absorbante au 31/12/2012 est:

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                          |                     |
| Immobilisation matérielle . . . . .   | 723 031.79 €        |
| Immobilisation immatérielle . . . . . | -                   |
| Immobilisation Financière . . . . .   | -                   |
| Crédits . . . . .                     | -                   |
| Liquidités . . . . .                  | 200.41 €            |
| <b>TOTAL ACTIF . . . . .</b>          | <b>723 232.20 €</b> |
| <b>PASSIF</b>                         |                     |
| Capitaux propres . . . . .            | 352 228.44 €        |
| Provisions . . . . .                  | 133 216 €           |
| Dettes . . . . .                      | 237 734.76 €        |
| <b>TOTAL PASSIF . . . . .</b>         | <b>723 232.20 €</b> |

**8. Procédure.** La fusion par absorption décrite au présent Projet se découlera selon la procédure définie aux termes des articles 96.1a et suivants de la loi espagnole sur l'impôt société, et des articles 278 et suivants de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**9. Traitement réservé à des catégories particulières d'actionnaires ou Associés.** Naturellement, il n'est prévu aucun traitement différencié, compte tenu qu'il convient de procéder à l'annulation des parts sociales de la société absorbée.

**10. Avantages particuliers proposés en faveur des administrateurs des sociétés participant la fusion.** Aucun avantage particulier n'est proposé en faveur des organes administratifs des sociétés participant à la fusion par absorption.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

INVESTIMMO S.A.

Marc KOEUNE / Sébastien GRAVIERE / Nicole THOMMES / Jean-Yves NICOLAS

Les administrateurs

DON GILLES-MANUEL-EMILE TORTISSIER, Administrador único de la entidad mercantil CARONIC ROSES, S.L.

### CERITIFICO

Que en fecha 21 de mayo de dos mil doce se reunió la Junta General Extraordinaria y Universal de socios de la compañía mercantil CARONIC ROSES, S.L., en su domicilio social, actuando como Presidente, Don Gilles-Manuel-Emile Tortissier y como Secretario Doña Christiane-Marie Tortissier, nacida Douchet.

Se confeccionó la lista de asistentes, formada por todos los socios de la compañía que firmaron a continuación de su nombre y que representan el cien por cien del capital social desembolsado, aceptando por unanimidad:

A) El siguiente Orden del día:

- ampliación de objeto social.
- traslado de domicilio social.
- aumento de capital social. Suscripción y desembolso.
- modificación de los artículos correspondientes de los Estatutos sociales.
- refundición y aprobación de nuevos estatutos sociales.
- Delegación para ejecutar y cumplimentar los acuerdos adoptados.

B) La celebración de la Junta, que se declaró válidamente constituida con carácter de universal, de conformidad con lo dispuesto en el artículo 178 del Real Decreto Legislativo 1/2010 de 2 de julio por el que se aprueba la Ley de Sociedades de Capital.

En la referida Junta se adoptaron por unanimidad de todos los reunidos, los siguientes acuerdos:

PRIMERO.- AMPLIAR EL OBJETO SOCIAL a las siguientes actividades:

"La gestión y administración de valores representativos de los fondos propios de entidades no residentes en territorio español mediante la correspondiente organización de medios materiales y personales".

SEGUNDO.- TRASLADAR EL DOMICILIO SOCIAL de la calle Velázquez número 125 de Roses, a la calle Velázquez número 97 de la misma localidad.

TERCERO.- AUMENTAR EL Capital SOCIAL en la cantidad de TREINTA Y UN MIL EUROS (31.000.- €) es decir, hasta la suma de CIENTO OCHENTA Y CINCO MIL EUROS (185.000.- €), mediante la creación de TRESCIENTAS DIEZ (310) nuevas participaciones de CIEN EUROS (100.- €) de valor nominal cada una de ellas, numeradas correlativamente del 1.541 al 1.850, ambos inclusive, con iguales derechos y características que las que se hallan en circulación.

Las nuevas participaciones se crean por su valor nominal y serán íntegramente desembolsadas por los suscriptores de las mismas. El desembolso se llevará a cabo mediante aportación no dineraria en los términos y condiciones que resultan del acuerdo siguiente.

CUARTO.- a) ADJUDICACIÓN.- Previa renuncia del derecho de suscripción proporcional y preferente de todos los socios, las 310 nuevas participaciones creadas son adjudicadas de la siguiente manera:

- DOSCIENTAS NOVENTA Y CINCO (295) participaciones sociales, números 1.541 al 1.835, ambos inclusive, por su valor nominal de VEINTINUEVE MIL QUINIENTOS EUROS (29.500.- €) son adjudicadas a DON GILES-MANUEL-EMILE TORTISSIER, mayor de edad, de nacionalidad francesa, casado en régimen de separación de bienes, vecino y residente en Roses (Girona), calle Turó del Ullastrell, número 4, provisto de N.I.E. X2336745-Z.

- QUINCE (15) participaciones sociales, números 1.836 al 1.850, ambos inclusive, por su valor nominal de MIL QUINIENTOS EUROS (1.500.- €) son adjudicadas a DOÑA CHRISTIANE-MARIE TORTISSIER, nacida DOUCHET, mayor de edad, de nacionalidad francesa, casada en régimen de separación de bienes, vecina y residente en Roses (Girona), calle Turó del Ullastrell, número 4, provista de N.I.E. X2336741-X.

b) DESEMBOLSO.-

1.- El desembolso de las doscientas noventa y cinco (295) participaciones adjudicadas a don Gilles-Manuel-Emile Tortissier se realiza mediante aportación no dineraria de las siguientes acciones:

- 295 acciones al portador, números 1 al 295, ambos inclusive, de la entidad mercantil de nacionalidad luxemburguesa, INVESTIMMO, S.A., domiciliada en L-1466 Luxembourg, 18 rue de l'Eau, constituida por tiempo indefinido en escritura autorizada por el Notario de Luxembourg, don André-Jean-Joseph Schwachtgen el 13 de mayo de 2.003, número 546 de su protocolo. Inscrita en el Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg con fecha 21/05/2003, número B93405.

VALOR: VEINTINUEVE MIL QUINIENTOS (29.500.- €).

Se le asignan en pago las participaciones números 1.541 al 1.835, ambos inclusive.

2.- El desembolso de las quince (15) participaciones adjudicadas a doña Christiane-Marie Tortissier, nacida Douchet, se realiza mediante aportación no dineraria de las siguientes acciones:

- 15 acciones al portador, números 296 al 310, ambos inclusive, de citada entidad mercantil de nacionalidad luxemburguesa, INVESTIMMO, S.A., domiciliada en L-1466 Luxembourg, 18 rue de l'Eau, constituida por tiempo indefinido en escritura autorizada por el Notario de Luxembourg, don André-Jean-Joseph Schwachtgen el 13 de mayo de 2.003, número 546 de su protocolo. Inscrita en el Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg con fecha 21/05/2003, número B93405.

VALOR: MIL QUINIENTOS EUROS (1.500.- €).

Se le asignan en pago las participaciones números 1.836 al 1.850, ambos inclusive.

**QUINTO.- MODIFICACIÓN ESTATUTARIA.-** Como consecuencia de los anteriores acuerdos, deberán modificarse los artículos de los Estatutos sociales correspondientes al objeto, domicilio y capital social, que en adelante tendrán la redacción que se transcribe en la refundición estatutaria que se consignará en el acuerdo siguiente.

**SEXTO.-** A la vista de que como consecuencia de los anteriores acuerdos deben modificarse tres artículos de los estatutos sociales y dado que en los vigentes en la actualidad existen continuas referencias a artículos de la derogada Ley de Sociedades de Responsabilidad Limitada, se APRUEBAN LOS NUEVOS ESTATUTOS por los que se registrará la sociedad, que quedan redactados como sigue:

## ESTATUTOS

### Capítulo I. - Disposiciones generales

**Art. 1.** La sociedad se denomina "CARONIC ROSES, SOCIEDAD LIMITADA". Se registrará en todo lo no previsto en los presentes Estatutos por el Real Decreto Legislativo 1/2010 de 2 de Julio por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital y demás disposiciones legales aplicables.

**Art. 2.** La sociedad tiene por objeto las actividades de:

La promoción, la compraventa, la permuta, aportación, alineación, transmisión, división, arrendamiento, explotación industrial o comercial, urbanización y parcelación, en cualquier forma admitida en derecho, de toda clase de inmuebles, terrenos, fincas urbanas o rústicas, viviendas, locales de negocios o industriales, despachos, oficinas y almacenes, siempre que constituyan el patrimonio presente o futuro de la sociedad y no haya de registrarse por legislación especial.

La construcción completa, reparación y conservación de edificios y obras civiles, consolidación y preparación de terrenos, demoliciones, cimentaciones, pavimentaciones, preparación y montaje de estructuras y cubiertas, instalaciones eléctricas, de gas, de fontanería y de acondicionamiento de aire.

La adquisición, posesión, arrendamiento, disposición y administración de todo tipo de bienes y derechos.

La realización de inversiones financieras, temporales o permanentes, así como la gestión y el control de dichas inversiones.

La gestión y administración de valores representativos de los fondos propios de entidades no residentes en territorio español mediante la correspondiente organización de medios materiales y personales.

Tales operaciones podrán ser realizadas por la sociedad, ya directamente ya indirectamente, mediante la titularidad de acciones o participaciones en sociedades de objeto análogo o mediante cualesquiera otras formas admitidas en derecho.

**Art. 3.** Quedan excluidas del objeto social todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no queden cumplidos por esta sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de algunas de las actividades comprendidas en el objeto social, algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, dichas actividades deberán realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

**Art. 4.** La duración de la sociedad es indefinida y dio comienzo a sus operaciones el día del otorgamiento de la escritura fundacional.

**Art. 5.** La fecha de cierre del ejercicio social será el día treinta y uno de diciembre de cada año.

**Art. 6.** El domicilio de la sociedad se establece en Roses, Girona, calle Velázquez número 97.

**Art. 7.** El capital social es de CIENTO OCHENTA Y CINCO MIL EUROS (185.000,00 €), dividido en MIL OCHOCIENTAS CINCUENTA (1.850) PARTICIPACIONES SOCIALES, números 1 al 1.850, ambos inclusive, de CIEN EUROS (100,00.- €) de valor nominal cada una, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones. El capital social está íntegramente suscrito y desembolsado.

### Capítulo II. - Régimen de las participaciones sociales

**Art. 8.** La transmisión de participaciones sociales y la constitución del derecho real de prenda deberán constar en documento público. La constitución de otros derechos reales deberá constar en escritura pública.

Los derechos frente a la sociedad se podrán ejercer desde que ésta tenga conocimiento de la transmisión o constitución del gravamen.

La sociedad llevará un libro registro de socios que cualquier socio podrá examinar y del que los titulares podrán obtener certificaciones de los derechos registrados a su nombre.

**Art. 9.** La transmisión de participaciones sociales se registrará por lo dispuesto en los artículos 106 y siguientes del texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital. En consecuencia, será libre la transmisión voluntaria de participaciones por actos inter vivos entre socios o a favor del cónyuge, ascendientes o descendientes del socio, o de sociedades pertene-

cientes al mismo grupo que la transmitente. La adquisición de alguna participación social por sucesión hereditaria confiere al heredero o legatario la condición de socio.

**Art. 10.** En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario, pero el usufructuario tendrá derecho en todo caso a los dividendos acordados por la sociedad durante el usufructo. En el caso de prenda, corresponderá al propietario el ejercicio de los derechos del socio.

### Capítulo III. - Órganos sociales

**Art. 11.** Los órganos sociales son la Junta General y el Órgano de Administración, y en lo no previsto en estos Estatutos se regirán por lo dispuesto en los títulos V y VI del texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

**Art. 12.** Junta general. Los socios reunidos en Junta General, decidirán, por la mayoría legal, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

**Art. 13.** Convocatoria. La junta General será convocada por los Administradores, o liquidadores en su caso, por cualquier procedimiento de comunicación, individual y escrita, que asegure la recepción del anuncio por todos los socios en el domicilio designado al efecto o en el domicilio que conste en el libro-registro (correo certificado con acuse de recibo, burofax, telegrama, etc.)

**Art. 14.** Asistencia y representación. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. El socio podrá hacerse representar en las reuniones de la Junta General por medio de otro socio, su cónyuge, ascendientes o persona que ostente poder general conferido en documento público con facultades para administrar todo el patrimonio que el representado tuviere en territorio nacional. La representación comprenderá la totalidad de las participaciones de que sea titular el socio representado y deberá conferirse por escrito. Si no constare en documento público, deberá ser especial para cada Junta.

**Art. 15.** Órgano de administración. A elección de la Junta General se confiará la administración de la sociedad a un Administrador único, dos o tres mancomunados debiendo actuar al menos dos de ellos conjuntamente, varios solidarios, con un máximo de cuatro, o a un Consejo de Administración.

**Art. 16.** Para ser nombrado Administrador no se requerirá la condición de socio.

**Art. 17.** Los Administradores ejercerán su cargo por tiempo indefinido, pudiendo ser separados de su cargo en cualquier momento por la Junta General aún cuando la separación no conste en el Orden del día.

**Art. 18.** La representación de la sociedad, en juicio y fuera de él, corresponde al Órgano de Administración con sujeción al régimen de actuación que corresponda a su estructura y se extenderá a todos los actos comprendidos en el objeto social, así como ejercitar cuantas facultades no estén reservadas por Ley o Estatutos a la Junta, pudiendo, sin limitación alguna:

a) Comprar, disponer, enajenar, gravar toda clase de bienes muebles e inmuebles, y constituir, aceptar, modificar y extinguir toda clase de derechos personales y reales, incluso hipotecas. Adquirir bienes en régimen de arrendamiento financiero.

b) Otorgar toda clase de actos, contratos o negocios jurídicos, con los pactos, cláusulas y condiciones que estimen oportuno establecer; transigir y pactar arbitrajes, tomar parte en concursos y subastas, hacer propuestas y aceptar adjudicaciones. Adquirir, gravar y enajenar por cualquier título, y en general, realizar cualesquiera operaciones sobre acciones, participaciones, obligaciones, u otros títulos valores, así como realizar actos de los que resulte la participación en otras sociedades, bien concurriendo a su constitución o suscribiendo acciones o participaciones en aumentos de capital u otras emisiones de títulos valores.

c) Administrar bienes muebles e inmuebles, hacer declaraciones de edificación y plantación, deslindes, amojonamiento, divisiones materiales, modificaciones hipotecarias, concertar, modificar y extinguir arrendamientos y cualesquiera otras cesiones de uso y disfrute; formalizar operaciones de leasing con terceras personas.

d) Girar, aceptar, endosar, intervenir y protestar letras de cambio y otros documentos de giro.

e) Tomar dinero a préstamo o crédito, reconocer deudas y créditos.

f) Avalar a terceros.

g) Disponer, seguir, abrir y cancelar cuentas y depósitos de cualquier tipo en cualquier clase de entidades de crédito y ahorro, bancos, incluso el de España, y demás bancos, institutos y organismos oficiales, haciendo todo cuanto la legislación y la práctica bancarias permitan.

h) Otorgar contratos de trabajo, de transporte y traspaso de locales de negocio; retirar y remitir géneros, envíos y giros.

i) Comparecer ante toda clase de Juzgados y Tribunales de cualquier Jurisdicción, y ante toda clase de Organismos públicos, en cualquier concepto y en toda clase de juicios y procedimientos; interponer recursos, incluso de casación, revisión o nulidad; ratificar escritos y desistir de las actuaciones; ya directamente o por medio de Abogados y Procuradores, a los que podrá conferir los oportunos poderes.

j) Dirigir la organización comercial de la sociedad y sus negocios, nombrando y separando empleados y representantes.

k) Otorgar y firmar toda clase de documentos públicos y privados; retirar y cobrar cualquier cantidad o fondos de cualquier organismo público o privado, firmando al efecto cartas de pago, recibos, facturas y libramientos.

l) Conceder, modificar y revocar toda clase de apoderamientos.

**Art. 19.** El cargo de Administrador será retribuido. La retribución de los Administradores consistirá en una asignación fija anual que determinará cada año para el conjunto de todos ellos la Junta General. Dicho importe podrá no ser igual para todos los Administradores, correspondiendo su distribución a la propia Junta General, que tendrá en consideración los cargos y responsabilidades que cada Administrador ostente. Dicho órgano podrá igualmente establecer la periodicidad de su abono.

La retribución de los Administradores prevista en estos Estatutos será compatible e independiente de los sueldos, retribuciones, pensiones o compensaciones de cualquier clase que estos perciban por el ejercicio de funciones ajenas a las actividades propias del órgano de administración.

**Art. 20.** Consejo de administración. El Consejo de Administración, de haberlo, estará integrado por un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Designará en su seno a su Presidente y a un Secretario y, en su caso, un Vicepresidente y un Vicesecretario.

El Consejo se reunirá siempre que lo acuerde su Presidente o a quien haga sus veces.

Los administradores que constituyan al menos un tercio de los miembros del consejo podrán convocarlo, indicando el orden el día, para su celebración en la localidad donde radique el domicilio social si, previa petición al presidente, éste sin causa justificada no hubiera hecho la convocatoria en el plazo de un mes.

La convocatoria se cursará mediante carta, burofax o telegrama con acuse de recibo dirigidos a todos y cada uno de sus componentes con veinticuatro horas de antelación como mínimo a la fecha de la reunión. El Consejo quedará válidamente constituido, sin necesidad de previa convocatoria, siempre que estén presentes la totalidad de sus miembros y todos ellos acepten por unanimidad la celebración del Consejo.

Todo Consejero podrá hacerse representar por otro. La representación se conferirá por escrito con carácter especial para cada reunión mediante carta dirigida al Presidente.

El Consejo quedará válidamente constituido cuando concurran a la reunión, presentes o representados por otro Consejero, la mitad más uno de sus miembros. Cada miembro del Consejo puede emitir un voto. Los acuerdos se adoptarán por mayoría absoluta de los asistentes a la reunión, salvo disposición legal específica. En caso de empate, el voto personal de quien fuera Presidente será dirimente.

En lo no previsto, y en cuanto no se oponga a disposiciones imperativas, el Consejo podrá regular su propio funcionamiento.

#### Capítulo IV. - Separación y exclusión de los socios

**Art. 21.** Los socios tendrán derecho a separarse de la sociedad y podrán ser excluidos de la misma por acuerdo de la Junta General, por las causas y en la forma prevista en los artículos 346 y siguientes del texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

#### Capítulo V. - Disolución y liquidación

**Art. 22.** La sociedad se disolverá y liquidará por las causas y de acuerdo con el régimen establecido en los artículos 360 y siguientes del texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

**Art. 23.** Los Administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que la Junta General hubiese designado otros al acordar la disolución.

Los liquidadores ejercerán su cargo por tiempo indefinido. Transcurridos tres años desde la apertura de la liquidación sin que se haya sometido a la aprobación de la Junta General el balance final de la liquidación, cualquier socio o persona con interés legítimo podrá solicitar del Juez Mercantil del domicilio social la separación de los liquidadores de conformidad con lo dispuesto en el artículo 389 del texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

**Art. 24.** La cuota de liquidación correspondiente a cada socio será proporcional a su participación en el capital social.

**Art. 25.** En caso de que la sociedad devenga unipersonal se estará a lo dispuesto en los artículos 12 y siguientes del texto refundido de la Ley de sociedades de Capital, y el socio único ejercerá las competencias de la Junta General.

Transcurridos seis meses desde que un único socio sea propietario de todas las participaciones sociales, sin que esta circunstancia se hubiese inscrito en el Registro Mercantil, aquél responderá personal, ilimitada y solidariamente de las deudas sociales contraídas durante el período de la unipersonalidad. Inscrita la unipersonalidad, el socio único no responderá de las deudas contraídas con posterioridad."

SÉPTIMO.- FACULTAR EXPRESAMENTE AL ADMINISTRADOR ÚNICO DE LA SOCIEDAD, DON GILLES-MANUEL-EMILE TORTISSIER tan ampliamente como en derecho sea menester, para que de ser necesario, compareciendo ante notario de su elección, eleve a públicos los acuerdos adoptados, en los términos consignados, y efectúe cuantos actos y contratos se requieran para la más completa validez y eficacia jurídica de los mismos, incluso aclaraciones, correcciones y subsanaciones, hasta su definitiva inscripción en el Registro Mercantil correspondiente.

Se hace constar que el acta de la reunión fue aprobada y firmada por todos los asistentes a continuación de su celebración, y que en la misma se consignaron todas las circunstancias exigidas por el Reglamento del Registro Mercantil para la plena validez de los acuerdos adoptados, en especial en los artículos 97 y 98.

Y para que así conste y surta los efectos oportunos, expido la presente certificación en Roses, a veintiséis de mayo de dos mil doce, manifestando expresamente a los efectos de lo dispuesto en el artículo 314 de la vigente Ley de Sociedades de capital, que la titularidad de las nuevas participaciones creadas se ha hecho constar en el Libro Registro de Socios.

Gilles-Manuel-Emile Tortissier

EL ADMINISTRADOR

Référence de publication: 2013079564/320.

(130098232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Kips Bay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.955.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Kips Bay Investments S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

#### *Manager of the category A:*

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Manager of the category B:*

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Kips Bay Investments S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

*Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

*Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

*Gérante de catégorie A:*

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2167. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013079580/352.

(130097921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Lys Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.171.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mai 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, née le 15 août 1984 au Qatar, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, prénommée,

- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvadore, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013079626/35.

(130098487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Kangal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 177.976.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr. Mark Charles Antony VLASSOPULOS, company director, born in Weybridge (United Kingdom), on November 27, 1959, residing in CH-1170 Aubonne, Chemin des Curzilles 28 (Switzerland); and

2) Mr. Etay KOPPEL, CPA, born in London (United Kingdom), on May 7, 1971, residing in IL-60991 Beny Atarot, 14<sup>th</sup> Teena Street (Israel).

Both are here represented by Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Kangal S.à.r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners, transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least eighty percent (80%) of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than three quarters of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least eighty percent (80%) of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The Company will distribute at least 50% of its yearly net profit (profit after tax and statutory reserve) as dividend to its shareholders.

15.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## **VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares have been subscribed as follows:

|   |         |
|---|---------|
| 1) Mr. Mark Charles Antony VLASSOPULOS, prenamed,<br>ninety-three thousand seven hundred and fifty shares . . . . . | 93,750  |
| 2) Mr. Etay KOPPEL, prenamed, thirty-one thousand two hundred and fifty shares . . . . .                            | 31,250  |
| Total: one hundred twenty-five thousand shares . . . . .  | 125,000 |

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing persons, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr. Mark Charles Antony VLASSOPULOS, company director, born in Weybridge (United Kingdom), on November 27, 1959, residing in CH-1170 Aubonne, Chemin des Curzilles 28 (Switzerland); and
  - Mr. Etay KOPPEL, CPA, born in London (United Kingdom), on May 7, 1971, residing in IL-60991 Beny Atarot, 14<sup>th</sup> Teena Street (Israel).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

1) Monsieur Mark Charles Antony VLASSOPULOS, administrateur de société, né à Weybridge (Royaume-Uni), le 27 novembre 1959, demeurant à CH-1170 Aubonne, Chemin des Curzilles 28 (Suisse); et

2) Monsieur Etay KOPPEL, CPA, né à Londres (Royaume-Uni), le 7 mai 1971, demeurant à IL-60991 Beny Atarot, 14<sup>th</sup> Teena Street (Israël).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kangal S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion – Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus des trois quarts du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins quatre-vingts pour cent (80%) du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 La Société distribuera au moins 50% de son bénéfice net annuel (bénéfice après taxes et réserve légale) comme dividendes à ses associés.

15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|   |         |
|---|---------|
| 1) Monsieur Mark Charles Antony VLASSOPULOS, préqualifié,<br>quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante parts sociales . . . . . | 93.750  |
| 2) Monsieur Etay KOPPEL, préqualifié,<br>trente et un mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .                            | 31.250  |
| Total: cent vingt-cinq mille parts sociales . . . . .   | 125.000 |

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Mark Charles Antony VLASSOPULOS, administrateur de société, né à Weybridge (Royaume-Uni), le 27 novembre 1959, demeurant à CH-1170 Aubonne, Chemin des Curzilles 28 (Suisse); et
  - Monsieur Etay KOPPEL, CPA, né à Londres (Royaume-Uni), le 7 mai 1971, demeurant à IL-60991 Beny Atarot, 14<sup>th</sup> Teena Street (Israël).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079576/441.

(130098224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

### **Le Portier Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.952.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Picigiemme S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.133,

(ii) Radices Fiduciam S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.691,

(iii) Le Portier, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 7 juin 2013 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce;

chacune représentée par Maître Namik Ramic, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations annexées à ce document pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement et devront être enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Le Portier Holding S.C.A. qu'elles déclarent constituer entre elles:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Le Portier Holding S.C.A.» (la "Société") régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 17 s'appliquera.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toutes autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.

La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune, une «Classe»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille dix Euros (EUR 31.010,-) représenté par une (1) Action de Commandité entièrement libérée et trois mille cent (3.100) Actions de Commanditaire entièrement libérées avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

5.3. L'Action de Commandité est détenue par Le Portier, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu du notaire soussigné du 7 juin 2013, ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.4. Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à un milliard d'Euros (€ 1.000.000.000) représenté par des Actions de Commanditaire. Toute Action autorisée mais non émise expire cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé dans le Mémorial (sauf modification ou extension par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou primes disponibles ou autrement selon les termes et conditions déterminés par le Gérant (y compris le prix d'émission et les circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'Assemblée Générale des Actionnaires).

5.5. Le capital social autorisé et/ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.6. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.

5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de leurs propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.8. Toute prime d'émission est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui prétendent un droit sur cette Actions devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire et un créancier et créancier-gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. Vis-à-vis des tiers, la Société sera libérée de toute responsabilité en traitant lesdites Actions nominatives, et pourra considérer tout droit, intérêt ou prétention d'un tiers sur les Actions ou les concernant comme non-existant, sous condition, toutefois, des droits d'un tiers à demander l'inscription dans le registre des Actions nominatives d'un changement ou d'une inscription. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou annonces de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/(des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identifications que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats, perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants pour le Gérant, et les certificats d'Actions endommagés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

#### **Art. 7. Transfert d'Actions.**

7.1. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations de la Société.

**Art. 8. Droits de vote.** Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générale des actionnaires.

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). Le Portier, prénommée, est nommée Gérant de la Société.

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf dans le cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale. Les Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

#### **Art. 10. Pouvoirs de Gestion.**

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à ces derniers. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

10.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

**Art. 11. Signatures ayant force obligatoire.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou

fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

### **Art. 13. Conseil de Surveillance.**

13.1 La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

13.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

13.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, par deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

13.7. Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, téletex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique uniquement ou tout autre moyen de communication similaire. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Art. 14. Assemblées générales.**

14.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être valablement prise à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si l'entière du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable.

La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Que l'assemblée soit réunie sur première ou seconde convocation, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins.

14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est valablement représentée et aucune décision ne peut, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité.

**Art. 15. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année excepté pour le premier exercice comptable lequel commence le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2013.

**Art. 16. Affectation des Bénéfices, Distribution.**

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.2. Le solde pourra être alloué tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant conformément à la loi applicable.

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires Commanditaires.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les trois mille cent un (3.101) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune comme suit.

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de trente et un mille et dix Euros (EUR 31.010,-) a été donnée au notaire soussigné.

Le capital a été souscrit comme suit

| Nom des Souscripteurs Ordinaires (Commanditaire)     | Nombre d'Actions de Commanditaire (actions ordinaires) souscrites |
|--|---|
| Picigiemme S.à r.l. . . . . .                        | 1.550   |
| Radices Fiduciam S.A. . . . . .                      | 1.550   |
| Nom du Souscripteur de l'Action Commandité . . . . . | Nombre d'Actions de Commandité souscrites                         |
| Le Portier . . . . .                                 | 1   |
| Total capital social . . . . .                       | 3100 Actions de Commanditaire et<br>1 Action de Commandité        |

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année sociale se terminant au 31 décembre 2017:

(i) Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg avec l'adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(ii) Virginie Derains, employée privée, née le 11 janvier 1981 à Amnéville, France, avec l'adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

(iii) John Troisfontaines, expert-comptable, né le 16 mars 1974 à Verviers, Belgique, avec l'adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

(B) Le siège social de la Société est fixé au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire de ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2013. Relation: DIE/2013/7424. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079606/306.

(130097825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

### **Level One Investments S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.773.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, le 5 juin 2013 à 11h00*

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

\* M. Kim Asger OLSEN, Administrateur,

21, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

\* Mme. Michaela WINTHER, Administrateur,

98, Egebaekvej, DK-2850 Naerum, Danemark.

\* M. Peer Kierstein NIELSEN, Administrateur,

12, Rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de A3T S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2013079614/26.

(130097870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

### **Lys Holding 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.172.

### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mai 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, née le 15 août 1984 au Qatar, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, prénommée,
- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Frédéric Salvadore, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013079627/35.

(130098488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Genefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079497/10.

(130098257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Lys Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.173.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 mai 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, née le 15 août 1984 au Qatar, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Hind Hamad KH. H. Al-Thani, prénommée,
- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvatore, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013079628/35.

(130098244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Luigi's Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.085.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079622/10.

(130098531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.247.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079577/10.

(130098043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Garage Schmit & Fils S.à rl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 93-95, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.788.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013079493/10.

(130098689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---

**Gartenbau Leufgen GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079494/10.

(130097763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

---